



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; Alain FROGET ; Joris GIRARD ; Yannick LOMBARD ; Robert RICHIARDONE ; Sébastien SIMION ; Gilles TOURTET ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; Céline PIERROT ; Françoise PINET

Absente: MME Julie GAY-PARA ;

Absents représentés : Jean-Pierre MENUT (pouvoir à Gilles TOURTET)

Pascal DEGASPERI (pouvoir à Françoise PINET)

Le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre est approuvé à l'unanimité

Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Certaines catégories d'opérations sont éligibles pour 2020, notamment les projets favorisant la transition énergétique et écologique. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés en préfecture au plus tard le 31 décembre.

Madame le Maire propose de demander une subvention pour le changement de la chaudière de l'école qui est très vétuste ce qui entraîne une consommation trop importante de fuel. Cette opération devient urgente. La commune est en attente d'un devis pour une chaudière à bois déchiqueté.

Madame le Maire propose de déposer le dossier de demande de subvention dès réception du devis.

Accord à l'unanimité des membres présents.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

(Dossier rattaché à l'ordre du jour)

Une réunion s'est tenue en mairie le lundi 16 décembre en présence du Cabinet CLAIE, d'un représentant des services de l'Etat et d'un représentant des services du Département.

Le diagnostic du schéma fait apparaître la présence persistante d'eaux claires parasites permanentes (ECCP) sur le réseau d'eaux usées. Près de 70 % des volumes d'ECCP sont actuellement concentrés dans la plaine du Buëch.

Plusieurs scénarii ont été présentés, après discussion la commune souhaite programmer les travaux résultant du scénario 2 comme suit : création d'un poste de refoulement pour le quartier du Peyssier, valorisation du réseau gravitaire actuellement inutilisé entre le déversoir d'orage du village et l'usine et reprise du réseau à l'identique entre l'usine et le poste de refoulement de la Rabière. Le coût de l'opération s'élèverait à 267 000 € HT (études, maîtrise d'œuvre comprises).

Cette opération peut être éligible à la DETR.

Suite à cette réunion Madame le Maire a informé les élus du caractère urgent de ce dossier et propose de demander une subvention au titre de la DETR et de délibérer dans ce sens.

Les conseillers, à l'unanimité, donnent leur accord.

APPARTEMENT DU DERNIER ETAGE A LA MAISON DU PARC FIXATION DU LOYER ET SIGNATURE DU BAIL DE LOCATION

La commune a été sollicitée par une personne qui souhaiterait louer l'appartement. Quelques travaux doivent être réalisés : installation d'une cuisine, d'une douche, mise en place d'un chauffe-eau. Madame le Maire propose de fixer le loyer à 300 € hors charges. Accord à l'unanimité des membres présents.
Délibération à prendre et bail à passer avec l'intéressée.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

1. Budget commune

Section de fonctionnement

Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires suite à une consommation plus importante de fuel et à la location de l'Algéco.

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 8 720 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel – 6 320 €
- Chapitre 65 – Charges de gestion courante – 2 400 €

Section d'investissement

- Opération 42 – Equipement services techniques + 500 € (illuminations de Noël)

Accord à l'unanimité.

2. Budget eau et assainissement

Section de fonctionnement

Augmentation du temps de travail d'un personnel administratif et technique.

- Chapitre 012 – Autres personnels extérieurs + 2000 €
- Chapitre 011 – Charges à caractère général – 2000 €

Section d'investissement

Prévoir des crédits pour les travaux sur la RD1075 (séparatif du pluvial)

- Opération 12 – Aménagement RD1075 + 18 000 €
- Opération 14 – Schéma assainissement – 18 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE -SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC L'ENTREPRISE AVENIR ELEC

L'architecte a fait le point il n'y a pas besoin de passer un avenant. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

EAU ET ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DES TARIFS

Des nouveaux critères ont été fixés par l'Agence de l'Eau pour l'octroi de subvention en matière d'eau et d'assainissement.

Ainsi, le prix de l'eau et de l'assainissement (abonnement et consommation) facturé aux abonnés doit être supérieur à 1 € HT/m³ (actuellement 0.90 € pour l'eau et 0.70 € pour l'assainissement).

Si le conseil approuve d'appliquer ces nouveaux critères Madame le Maire propose de modifier les tarifs comme suit :

Tarifs eau

- Abonnement 46 € au lieu de 41.50 €
- Prix au m³ 0.62 € au lieu de 0.56

Compte tenu de la forte augmentation pour les usagers et du fait qu'aucun investissement n'est prévu en 2020 sur le réseau d'eau potable les conseillers ne souhaitent pas augmenter pour l'année 2020 les tarifs de l'eau.

Tarifs assainissement

- Abonnement 46.50 € au lieu de 32.50 €
- Prix au m³ 0.62 € au lieu de 0.43 €, soit une augmentation de 36.04 %.

Des travaux sont prévus afin de réduire les eaux claires parasites permanentes.

Après un tour de table il est proposé de procéder à une augmentation moindre du tarif assainissement (environ 20 %) ce qui porterait le prix facturé aux abonnés à 0.90 € au lieu de 0.70 €.

Madame le Maire propose de modifier le tableau dans ce sens et de l'adresser aux conseillers. Accord à l'unanimité des membres présents.

COURRIER DU MAIRE D'OZE RELATIF A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PROPRIETE DE MADAME ORAISON

Le Maire de OZE a rencontré Madame ORAISON qui souhaite raccorder son habitation à un réseau d'eau potable. Etant donné que le réseau de la commune d'OZE est très éloigné de sa propriété il se rapproche de la commune d'Aspres pour connaître les possibilités de raccordement au réseau communal. Madame Oraison prendra à sa charge le raccordement. Madame le Maire rappelle que lors de la réalisation des travaux de raccordement en eau potable de la Beaumette, Mr Oraison n'avait pas souhaité se raccorder au futur réseau qui pourtant se situe en face de leur habitation.

Etant domiciliée sur la commune d'Oze une convention sera nécessaire pour la facturation.

Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord à ce raccordement.

COURRIER DE MME ET MR BLANQUART SOLLICITANT LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE

Propriétaires du domaine de Grange Neuve ils louent une partie du bâtiment au groupe SOS Jeunesse qui accueille des jeunes dans le cadre d'un Centre d'Education Renforcé (CER). Actuellement, la propriété est alimentée par une source. Pour des raisons sanitaires règlementaires ils doivent être alimentés par un réseau d'eau potable. Le groupe SOS est selon Madame et Monsieur Blanquart disposé à prendre en charge les travaux de raccordement.

Madame le Maire souhaite qu'une réunion ait lieu avec les demandeurs, les responsables du CER et les autres personnes concernées pour échanger sur la faisabilité de l'opération.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION

Le Comité Technique réuni ce jour a émis un avis favorable pour la mise en place de la protection sociale complémentaire souscrit par le Centre de Gestion. Les agents intéressés devront obligatoirement souscrire auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). La participation reste identique 8 € par agent (vote du conseil municipal du 26 juillet 2016)

Les taux de cotisation sont très intéressants pour les agents.

Accord des conseillers - Délibération à prendre

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AXA France SUR LA PROPOSITION DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE «ASSURANCE SANTE POUR VOTRE COMMUNE »

Madame le Maire explique que l'assureur AXA France propose à la commune une convention par laquelle AXA proposera des tarifs préférentiels aux habitants de la commune pour leur mutuelle complémentaire santé. La commune mettra une salle à disposition de l'assureur pour tenir la réunion d'information publique afin de présenter leur offre et recevoir les clients éventuellement intéressés.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PROJET DE PROMESSE DE VENTE CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE ALBRAND

L'acquisition de cette propriété pour un montant de 285 000 € (frais notariés compris) est nécessaire pour pouvoir réaliser les travaux de requalification d'espaces publics du quartier

du Parc. Cet achat a été subventionné par la Région à hauteur de 77 250 €. Les travaux d'aménagement ont été subventionnés par la Région et par l'Etat, la subvention du Département devrait intervenir en février prochain.

Madame le Maire souhaite connaître le point de vue des membres du conseil sur le projet de promesse de vente rédigé par le notaire en précisant que ce projet intègre des conditions suspensives liées notamment à l'obtention d'un prêt bancaire.

Madame le Maire suggère que la commune pourrait procéder à l'acquisition du bien rapidement avec la souscription d'un emprunt à hauteur d'environ 210 000 €. Ce recours à l'emprunt éviterait de puiser dans les fonds disponibles de la commune nécessaires pour le démarrage des travaux.

Elle demande aux conseillers de lire attentivement le document, de réfléchir sur sa proposition, afin de pouvoir délibérer lors d'un prochain conseil municipal.

COURRIER DE MR JACQUES GIBELLI - COURRIER DE MME ET MR BLANQUART

Il s'agit du signalement du très mauvais état du chemin communal qui mène à leur propriété.

GOUTER DES AINES : il aura lieu le samedi 14 décembre à 14 heures

PORTES OUVERTES ET INAUGURATION DES TRAVAUX DE L'ECOLE : la date a été fixée au mercredi 18 décembre à 17 heures.

PREPARATION DE LA GAZETTE COMMUNALE POUR DIFFUSION DEBUT JANVIER 2020

VCEUX DE LA MUNICIPALITE : la cérémonie se tiendra le vendredi 24 janvier à 18 heures

COURT DE TENNIS

Joris GIRARD fait part au conseil des inquiétudes des membres de l'association du tennis club d'Aspres. Ils n'ont pas obtenu la subvention de la CCBD. D'autre part l'infrastructure du court est en très mauvais état (fissures, cyprès trop hauts, électricité à revoir ainsi que le grillage). Une réflexion doit être engagée sur la réfection globale du court du tennis.

Séance levée à 19 heures.